

Site Vosges du Nord

DOCUMENT D'OBJECTIFS



Objectifs de gestion



partie

3

Septembre
2006

3. Enjeux, orientations et objectifs

3.1. HIERARCHISATION DES ENJEUX

Evaluation de la valeur patrimoniale

La hiérarchisation des priorités de conservation des habitats et des espèces est un préalable nécessaire à la définition des enjeux de conservation et à la hiérarchisation des actions. Afin de disposer d'une évaluation patrimoniale la plus objective possible, nous avons retenu un certain nombre de critères biologiques, écologiques ou réglementaires. Cette méthode est inspirée des critères proposés dans le guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000 (VALENTIN-SMITH G. et al, 1998) et des critères utilisés par le Conservatoire des Sites Lorrains lors de la réalisation des inventaires d'espaces naturels sensibles pour les départements 54, 55, 57 et 88.

En fonction des critères, il existe une cotation en différents niveaux de valeurs (exprimées par des points). Le cumul du nombre de points par critère donne une note globale à l'habitat ou à l'espèce considérée. Cette note est l'expression quantifiée de la valeur patrimoniale de l'habitat ou de l'espèce ; elle permet d'effectuer un classement général et de définir des priorités.

Les tableaux qui suivent reprennent uniquement les espèces et habitats prioritaires et importants en terme de conservation, apparaissant de la manière suivante:

- espèces et habitats dont la conservation est fondamentale : en grisé
- espèces et habitats importants à conserver: sur fonds blanc

Les tableaux présentés ci-après permettront d'orienter le choix des actions à mener prioritairement dans l'animation quotidienne du document d'objectifs. Dans un premier temps les efforts seront à concentrer sur les habitats et les espèces prioritaires. Cependant cette classification ne doit pas être la seule clé d'entrée permettant de guider les actions ; les opportunités, les attentes locales et les partenariats constructifs seront également des éléments incontournables qui viendront compléter cette priorisation théorique.

3.1.1. Habitats

1-Richesse de l'habitat en espèces remarquables : faune ou flore

Cotation : 5 espèces ou plus = 5 points / 3 ou 4 espèces = 3 / 1 ou 2 espèces = 1 / aucune espèce = 0

Ce critère tient compte de la richesse en espèces végétales et animales remarquables listées ci-après. Pour la faune, ne sont retenues que les espèces importantes et celles dont la conservation est fondamentale.

2- Rareté de l'habitat au niveau régional et national

Cotation : Très rare : 3 / Rare à peu commun : 2 / Commun : 1

Il s'agit d'évaluer l'intérêt de l'habitat par la connaissance de son statut au niveau national et au niveau régional.

3- Superficie de l'habitat par rapport au site

Cotation : Très faible (moins de 0,5 %) : 1 / Faible (de 0,5 à 1 %) : 2 / Assez forte à forte (+ de 1 %) : 3

Critère évalué par rapport aux superficies connues des autres habitats du site. Il est intéressant de protéger des zones étendues représentant des entités écologiques cohérentes et viables. La biologie de la conservation montre qu'il est préférable de protéger des habitats interconnectés (RNF, 1998).

4- Vulnérabilité de l'habitat

Cotation : Très vulnérable : 3 / Vulnérable : 2 / Peu vulnérable : 1

Evaluation de la fragilité de l'habitat par rapport à l'évolution des activités anthropiques périphériques, à la dynamique naturelle, aux changements globaux et à sa capacité de régénération.

5- Intérêt par rapport à la directive

Cotation : Prioritaire : 5 / Communautaire : 3 / Hors directive : 0

La notion d'habitat prioritaire issue de la Directive Habitats doit rester une clé d'entrée incontournable dans la cotation de la valeur patrimoniale.

Dans le tableau suivant :

En grisé : les habitats dont l'enjeu de conservation est fondamental.

Sur fonds blanc : les habitats dont l'enjeu de conservation est important.

Habitat	Code Corine	Critère 1 : Richesse		Critère 2 : Rareté	Critère 3 : Superficie	Critère 4 : Vulnérabilité	Critère 5 : Directive	Total
		Flore	Faune					
Erablaies-frênaies fraîches de ravin	41.41	5	5	3	1	2	5	21
Végétation des rivières oligotrophes acidiphiles	24.41	5	5	2	1	3	3	19
Aulnaies-frênaies	44.3	0	5	2	2	3	5	17
Hêtraies et chênaies collinéennes à Luzule	41.1	3	5	1	3	1	3	16
Aulnaies marécageuses	44.91	5	3	1	1	3	0	13
Mégaphorbiaies à Reine des prés	37.1	1	5	1	1	2	3	13
Prairies mésophiles de l' <i>Arrhenatherion</i>	38.2	0	3	2	1	2	3	11
Friches mésophiles (<i>Arrhenatherion</i> dégradé)	38.2	0	3	1	1	1	3	9

3.1.2. Espèces

1- Représentativité au niveau national (flore)

Cotation : espèce dont la conservation est fondamentale : 3 / autre : 0

Cotation par rapport au statut de l'espèce au niveau français d'après les listes rouges nationales : (liste rouge de la flore menacée de France : Olivier L., Galan J.P., Maurin H. (coord.), 1995, Livre rouge de la flore menacée de France, tome 1 : espèces prioritaires. MNHN. CBN Porquerolles. Ministère de l'environnement.).

1- Statut reproducteur de l'espèce (faune)

Cotation : Reproducteur régulier : 3 / Reproducteur occasionnel : 2 / Passage ou reproduction incertaine : 1

Ce critère combine deux facteurs :

- la possibilité pour l'espèce en question de trouver toutes les conditions nécessaires pour accomplir ou non sa reproduction ;
- la permanence de l'espèce sur le site depuis sa découverte.

2- Vulnérabilité de l'espèce

Cotation : Très vulnérable : 3 / Vulnérable : 2 / Peu vulnérable : 1

Evaluation des menaces directes ou indirectes pesant sur la viabilité de l'espèce. Ce critère intègre également une notion de taille de la population (population source ou satellites).

(Pour les oiseaux, nous nous sommes servis de l'ouvrage d'Yves Muller, *Les oiseaux de la réserve de Biosphère des Vosges du Nord*, 1997).



3- Connexion

Cotation : Isolement complet : 1 / Faibles connexions connues : 2 / Connexions évidentes : 3
 Critère complémentaire au critère précédent et permettant d'évaluer la viabilité à moyen et long terme des populations du site. La biologie de la conservation montre qu'il est préférable de protéger des espèces faisant partie de métapopulations (Mc Cullough *in* RNF, 1998).

4- Législation européenne, nationale et régionale

Cotation : Annexe II ou Annexe I : 3 / Annexe IV ou protection nationale : 2 / Protection régionale ou départementale : 1 / Aucune protection : 0
 (Annexe II ou IV de la directive « Habitats » et Annexe I de la Directive « Oiseaux sauvages »)

5- Rareté de l'espèce en Alsace

Cotation : Très rare (en danger, vulnérable) ou absent d'Alsace : 3 / Rare (en déclin, rare) en Alsace ou particulièrement dans les Vosges du Nord : 2 / Assez commun (localisé, à préciser) : 1 / Autre : 0
 Ce critère se base sur les listes rouges régionales ou le travail d'expert.

Dans les tableaux suivants, apparaissent : :

En grisé : les espèces remarquables dont l'enjeu de conservation est fondamental.

Sur fonds blanc : les espèces remarquables dont l'enjeu de conservation est important.

Tableau présentant la hiérarchisation de la valeur patrimoniale des espèces végétales du site

Espèce (nom latin)	Critère 1 : Représentativité	Critère 2 : Vulnérabilité	Critère 3 : connexion	Critère 4 : Protection	Critère 5 : Rareté	Total
<i>Dryopteris cristata</i>	3	3	2	2	3	13
<i>Diphasiastrum tristachyum</i>	3	2	2	2	3	12
<i>Calla palustris</i>	3	3	2	2	1	11
<i>Gagea pratensis</i>	0	3	2	2	2	9
<i>Thelypteris palustris</i>	0	3	2	1	3	9
<i>Potamogeton polygonifolius</i>	0	2	3	1	3	9
<i>Trichomanes speciosum</i>	3	1	1	3	1	9
<i>Carex lasiocarpa</i>	0	2	2	1	2	7
<i>Carex pseudocyperus</i>	0	2	2	1	2	7
<i>Drosera rotundifolia</i>	0	2	2	2	1	7
<i>Osmunda regalis</i>	0	2	2	1	2	7
<i>Asplenium billotii</i>	0	3	2	1	1	7
<i>Equisetum hiemale</i>	0	3	2	1	0	6
<i>Polystichum setiferum</i>	0	1	2	1	2	6
<i>Lycopodium annotinum</i>	0	2	2	0	2	6
<i>Polystichum aculeatum</i>	0	2	2	0	0	4
<i>Cephalanthera longifolia</i>	0	1	3	0	0	4
<i>Polystichum bicknellii</i>	0	2	2	0	0	4
<i>Lycopodium clavatum</i>	0	1	3	0	0	4

Tableau présentant la hiérarchisation de la valeur patrimoniale des espèces animales du site

Espèce	Critère 1 : Reproduction	Critère 2 : Vulnérabilité	Critère 3 : Connexion	Critère 4 : Protection	Critère 5 : Rareté	Total
Grand Murin	3	3	3	3	2	15
Faucon pèlerin	3	2	3	3	3	14
Grand-duc d'Europe	3	2	2	3	3	13
Lamproie de Planer	3	2	3	3	2	13
Barbastelle	1	3	2	3	3	12
Lynx boréal	1	3	2	3	3	12
Vespertilion de Bechstein	1	3	2	3	3	12
Pie grièche écorcheur	3	1	3	3	2	12
Lucane cerf-volant	3	2	3	3	0	11
Vespertilion de Brandt	1	3	3	2	2	11
Bondrée apivore	2	1	3	3	2	11
Martin-pêcheur d'Europe	3	2	3	3	0	11
Cinacle plongeur	3	2	3	2	0	10
Chabot	3	2	3	3	0	11
Vespertilion de Natterer	1	3	2	2	2	10
Lézard des murailles	3	1	3	2	1	10
Pic cendré	2	2	3	3	0	10
Muscardin	3	2	3	2	0	10
Pipistrelle de Nathusius	1	3	3	2	0	9
Truite commune	3	3	3	0	0	9
Pic mar	2	1	3	3	0	9
Pic noir	2	1	3	3	0	9
Spirin	3	3	3	0	0	9
Sérotine bicolore	1	3	2	2	0	8
Loir	3	1	3	0	0	7
Martre	3	1	3	0	0	7
Noctule commune	1	3	1	2	0	7
Noctule de Leisler	1	3	1	2	0	7
Sérotine commune	1	1	1	2	2	7
Vespertilion à moustaches	1	3	1	2	0	7
Chat forestier	3	1	1	2	0	7
Oreillard roux	2	2	1	2	0	7
Vespertilion de Daubenton	1	2	1	2	0	6
Pipistrelle commune	1	1	1	2	0	5



3.2. ORIENTATIONS

Les orientations concernant les habitats forestiers ont été discutées dans le cadre de réunions de groupe de travail, puis validées en comités de pilotage.

Orientation 1 : Amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers à l'échelle du site

- a) Maintenir en bon état de conservation les habitats non transformés
- b) Restaurer les habitats transformés
- c) Rechercher la représentation dans le site de toutes les phases du cycle forestier (présence des phases de maturité et de sénescence notamment)
- d) Rechercher l'équilibre sylvo-cynégétique au sein du massif
- e) Inciter à la mise en place d'une gestion différenciée des habitats de forêt de ravin, avec un objectif de protection prioritaire

Orientation 2 : Maintien en bon état de conservation des populations des espèces de la Directive Habitats et de la Directive Oiseaux présentes sur le site

- a) Intégrer dans la gestion les facteurs favorables aux espèces visées par la Directive Habitats (chauves-souris, lucane cerf-volant)
- b) Intégrer dans la gestion les facteurs favorables aux espèces visées par la Directive Oiseaux (pics, faucon pèlerin, hibou grand duc)
- c) Conserver les autres espèces remarquables présentes dans le site (espèces des forêts de ravin, espèces des zones humides, espèces aquatiques et prairiales)

Orientation 3 : Restaurer et préserver la dynamique naturelle des ruisseaux et rivières sur grés

- a) rétablir la continuité hydraulique, biologique et sédimentaire
- b) garantir une bonne qualité chimique de l'eau
- c) restaurer les tronçons de rivières physiquement altérés

Orientation 4 : Maintenir la fonctionnalité et la richesse biologique des zones humides

- a) maîtriser l'aménagement des vallées
- b) conserver une mosaïque d'habitats naturels humides caractéristiques des Vosges du Nord et d'intérêt communautaire en bon état de conservation

Orientation 5 : Conserver des espaces ouverts à vocation patrimoniale et paysagère aux abords des villages

- a) encourager le maintien d'une gestion traditionnelle des prairies de fauche
- b) développer de nouvelles dynamiques locales garantes de la conservation d'espaces ouverts de qualité

Orientation 6 : Formation des acteurs et sensibilisation des populations aux enjeux associés à la mise en oeuvre de la Directive Habitats, notamment à la gestion forestière multifonctionnelle et au respect des cours d'eau et zones humides

- a) former les propriétaires et gestionnaires forestiers à la prise en compte des enjeux des Directives dans le cadre d'une gestion à objectif principal de production
- b) sensibiliser les élus et les populations locales à la complexité de la gestion forestière multifonctionnelle.
- c) faire prendre conscience aux usagers et riverains que la rivière est un milieu complexe et fragile
- d) sensibiliser les habitants à la mutation des paysages
- e) faire naître des comportements éco-citoyens



3.3.OBJECTIFS

Pour chaque objectif sont mentionnées d'une part les orientations auxquelles il contribue, d'autre part les actions à mettre en oeuvre, qui seront déclinées au chapitre 4 consacré à la présentation des actions.

Objectif		Orientations auxquelles contribuent les objectifs	Actions à mener pour parvenir à l'objectif
A	Mettre en place des régénérations permettant d'augmenter à terme la représentation des essences autochtones à l'échelle du site	<p>1a) - Maintenir en bon état de conservation les habitats non transformés</p> <p>1b) - Restaurer les habitats transformés</p> <p>2a) – Intégrer dans la gestion les facteurs favorables aux espèces visées par la Directive Habitats</p> <p>4) - maintenir la fonctionnalité et la richesse des zones humides</p> <p>5) – conserver des espaces ouverts à vocation patrimoniale et paysagère aux abords des villages</p>	ne plus réaliser de plantations d'essences allochtones
			privilégier la régénération naturelle d'essences autochtones en station
			réaliser des travaux sylvicoles permettant d'augmenter la proportion des autochtones dans des régénérations naturelles constituées d'allochtones (dégagement, plantations complémentaires).
			ne plus réaliser de plantations résineuses en zone humide
B	Adopter une gestion sylvicole des peuplements d'allochtones permettant une amélioration progressive de l'état de conservation de l'habitat	<p>1a) - Maintenir en bon état de conservation les habitats non transformés</p> <p>1b) - Restaurer les habitats transformés</p> <p>2a) – Intégrer dans la gestion les facteurs favorables aux espèces visées par la Directive Habitats</p> <p>4) - maintenir la fonctionnalité et la richesse des zones humides</p> <p>5) – conserver des espaces ouverts à vocation patrimoniale et paysagère aux abords des villages</p>	Travailler systématiquement en éclaircie au profit des essences autochtones, sans engendrer toutefois de sacrifice d'exploitabilité
			Privilégier des méthodes de régénération lente et progressive des peuplements résineux allochtones adultes, afin de favoriser la régénération naturelle du hêtre
			Réduire progressivement les surfaces occupées par des pessières en fonds de vallée
C	Veiller à la conservation du cortège floristique et faunistique caractéristique de l'habitat	<p>1a) - Maintenir en bon état de conservation les habitats non transformés</p> <p>2) – Maintien en bon état de conservation des populations des espèces de la Directive Habitats et de la Directive Oiseaux présentes sur le site</p>	Surveiller l'extension d'espèces invasives
			Mettre en oeuvre des mesures de lutte active pour arrêter le développement sur le site de Prunus Serotina
			Limiter l'utilisation des herbicides
			Conserver durablement les espèces patrimoniales et leurs habitats
D	Veiller à la préservation des sols forestiers	<p>1a) - Maintenir en bon état de conservation les habitats non transformés</p> <p>1e) – Inciter à la mise en place d'une gestion différenciée des habitats de forêt de ravin</p> <p>4) - maintenir la fonctionnalité et la richesse des zones humides</p>	Limiter le passage des engins forestiers dans les parcelles forestières, en les cantonnant sur un réseau prédéfini de pistes et cloisonnements
			Intégrer aux réflexions sur les schémas de desserte forestière la sensibilité des différents habitats (habitats de forêts de ravin, tous habitats de fonds de vallée)



Objectifs		Orientations auxquelles contribuent les objectifs	Actions à mener pour parvenir à l'objectif
E	Favoriser le maintien d'arbres de gros diamètre, d'arbres à intérêt biologique et de bois mort	<p>1c) Rechercher la représentation dans le site de toutes les phases du cycle forestier</p> <p>2) Maintien en bon état de conservation des populations des espèces de la Directive Habitats et de la Directive Oiseaux présentes sur le site</p>	Adopter le haut de la fourchette des diamètres d'exploitabilité fixés par les documents de cadrage de la politique forestière régionale (ORLAM-DILAM en cours de remplacement par DRA-SRA)
			Conserver davantage de surréserves dans les parcelles en fin de régénération
			Désigner un nombre plus important d'arbres à vocation biologique à conserver (arbres morts, arbres à cavités ou fissures ou autres arbres à intérêt biologique)
			Créer des îlots de vieillissement
F	Rechercher l'équilibre sylvo-cynégétique, permettant la régénération sans protection de toutes les essences autochtones (sauf chêne)	<p>1) amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers à l'échelle du massif</p>	Mettre en place un suivi de la régénération dont l'évolution puisse être prise en compte dans la fixation des plans de chasse
			En cas de création de nouvelles prairies à objectif cynégétique, inciter à ce qu'elles soient créées dans des peuplements transformés, donc des habitats en mauvais état de conservation
G	Maintenir en bon état de conservation les habitats de forêt de ravin (habitat prioritaire)	<p>1) amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers à l'échelle du massif</p> <p>2c) conserver les autres espèces remarquables présentes dans le site</p>	Veiller à la prise en compte de ces habitats dans les aménagements forestiers, dans le cadre de sites d'intérêt écologique ou de réserves biologiques
			Assurer le suivi des espèces végétales patrimoniales associées à ces habitats, notamment <i>Trichomanes speciosum</i> et <i>Polystichum setiferum</i>
H	Prendre les mesures spécifiques permettant de conserver durablement les espèces de chauves souris présentes sur le site	<p>2) – Maintien en bon état de conservation des populations des espèces de la Directive Habitats et de la Directive Oiseaux présentes sur le site</p>	Réaliser les travaux nécessaires au dégagement des bases de rochers et au maintien des zones de clairières
			Aménager des sites d'hivernage ou de reproduction de chauves-souris
			Limiter l'usage des insecticides aux seuls traitements de bois abattus sur place de dépôt

Objectifs		Orientations auxquelles contribuent les objectifs	Actions à mener pour parvenir à l'objectif
I	A -Prendre les mesures spécifiques permettant de conserver durablement les espèces rupestres présentes sur le site (faucon pèlerin et hibou grand duc)	2) – <i>Maintien en bon état de conservation des populations des espèces de la Directive Habitats et de la Directive Oiseaux présentes sur le site</i>	Réaliser les travaux nécessaires au dégagement des bases de rochers et au maintien des zones de clairières
			Eviter tout dérangement pendant les périodes de nidification des espèces sensibles, qu'il s'agisse de dérangements liés aux travaux forestiers, à la fréquentation touristique ou à la pratique de sports de plein air
J	B -Maintenir la dynamique naturelle des cours d'eau et zones humides	3) <i>Restaurer et préserver la dynamique naturelle des ruisseaux et rivières sur grès</i> 4) <i>Maintenir la fonctionnalité et la richesse biologique des zones humides</i>	Travailler à l'effacement ou au franchissement des seuils et barrages déconnectant la zone amont de la zone aval
			Maîtriser les remblais en zone humide
			Gérer la rivière en respectant sa dynamique naturelle, en limitant les interventions lourdes
K	Mettre en place une gestion sylvicole adaptée à la fragilité du milieu dans les forêts humides	3) <i>Restaurer et préserver la dynamique naturelle des ruisseaux et rivières sur grès</i> 4) <i>Maintenir la fonctionnalité et la richesse biologique des zones humides</i>	Limiter l'impact de la gestion sylvicole sur le cours d'eau et les zones humides connexes
			Respecter la station forestière et adapter les techniques d'exploitation à la fragilité des forêts humides
L	Maintenir les prairies et convertir les terres arables en bordure de cours d'eau	3) <i>Restaurer et préserver la dynamique naturelle des ruisseaux et rivières sur grès</i> 4) <i>Maintenir la fonctionnalité et la richesse biologique des zones humides</i> 5) <i>Conserver des espaces ouverts à vocation patrimoniale et paysagère aux abords des villages</i>	Mise en place et animation de contrats d'agriculture durable (CAD) Natura 2000
M	Formation des acteurs et sensibilisation des populations aux enjeux associés à la mise en oeuvre de la Directive Habitats dans le cadre d'une gestion multifonctionnelle	6) <i>Formation des acteurs et sensibilisation des populations aux enjeux associés à la mise en oeuvre de la Directive Habitats</i>	Sensibiliser et former les propriétaires et gestionnaires forestiers publics et privés, à la prise en compte des enjeux des Directives dans le cadre de la gestion courante
			Informers les habitants sur le programme Natura 2000 et ses objectifs
			Sensibiliser les élus et populations locales à la complexité de la gestion forestière multifonctionnelle
			Faire prendre conscience aux usagers, aux riverains et aux habitants des vallées des Vosges du Nord que la rivière est un milieu complexe et fragile